

République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi - Un Esprit

-----★ ★ -----

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES ORGANISATIONS FÉMININES,  
DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE



**56<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME**  
**CONDITION DE LA FEMME**

Discours de  
Monsieur Mamadou SY MAMADOU  
Directeur de cabinet du ministre à la  
Ministre de la Famille, des Organisations Féminines,  
de la Petites Enfances et de l'Enfance

New York, le 29 février 2012

**Madame la Présidente,**

La délégation sénégalaise tient à vous remercier pour votre élection à la présidence de cette importante Commission, que vous pilotez si la satisfaction de l'ensemble des participants à cette séance.

La délégation tient à saluer les réalisations, la satisfaction du rapport du Secrétaire Général sur l'état des réalisations des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels et futurs qui sont parfaitement aux contours. Résultats et recommandations formulées.

**Madame la Présidente,**

Mon pays le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, a souscrit à l'ensemble des engagements de la déclaration de Rio, dont l'essentiel est engagé à la mise en œuvre du programme d'action.

Ainsi, pour nous, l'avenir du thème principal de cette 56<sup>e</sup> session de la Commission, reste bien facile à persister du drame que vivent et continuent de vivre des millions de familles dans les pays en voie de développement.

Au Sénégal, les femmes représentent 51% de la population et vivent essentiellement dans les zones rurales où soit concentrée plus de 70% de la population avec des activités pour l'essentiel traditionnelles vers l'agriculture. C'est pourquoi elles sont des barrières incontournables dans la lutte menée contre la faim et la pauvreté qui s'est de plus en plus féminisée.

Sous ce registre et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a engagé plusieurs projets de réduction de la pauvreté et de protection sociale qui ont mobilisé plus de 1 milliard FCFA dans la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires. Les Projets mis en exécution ont donné des résultats satisfaisants en faveur des femmes, et surtout celles rurales, parmi lesquels on peut citer :

- L'allégement des travaux domestiques avec diverses opérations annuelles issues de la nomination du Chef de l'Etat : mille moulines par an;
- La mise en place des Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CDEF), qui permettent entre autres le renforcement des capacités institutionnelles et les organisations de plus de 200 associations de femmes la mise en place d'activités génératrices de revenus en milieu rural.

Concernant particulièrement l'autonomisation des femmes, mon département est chargé d'assurer la coordination des programmes visant à réduire la pauvreté avec des mesures et actions plus en faveur des femmes et de l'égalité des sexes.

Àinsi ainsi que du 2020 à 2019, environ 50 millions d'ont été investis par l'Etat à travers les programmes, les institutions de micro finances et les mutuelles, avec un accent particulier sur l'initiative des organisations de femmes, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des femmes bénéficiaires.

Madame la Présidente,

Le Sénégal, conscient que le développement du pays est fortement tributaire de la forte participation de femmes aux efforts socio productifs, a pris d'importantes mesures politiques allant dans le sens du renforcement, statut, des rôles, des pouvoirs économiques des femmes, ainsi que leur autonomisation.

Aussi dans le contexte régional, comment peut-il être concrètement :

- L'accès à la terre et aux facteurs de production ;
- Le développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;
- La Mise en œuvre d'un projet d'appui des groupements de femmes maraîchères de la région de l'embouchure de Kédougou, dans le cadre de la GOANA (distribution gratuite d'engrais et de semences maraîchères et appui à 1 500 ménages individuels vulnérables pour faire une campagne maraîchère d'hivernage (campagne 2019/2020) ;
- Le renforcement pour la diversification des cultures.

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Beijing, le Sénégal, soucieux du respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance et de la démocratie a mis en place, dans une approche inclusive et participative de tous les groupes socio-économiques, des programmes visant à réduire les impacts sur la femme et les enfants.

S'agissant de l'éducation et de la formation des femmes, des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement, à savoir : primaire élémentaire, autre moyen secondaire et supérieur :

- Allocation budgétaire annuelle renouvelée au taux de 10% ;
- La promotion de politiques pour l'éducation permanente, filles et garçons ;
- Levée de la discrimination d'égard des filles en matière d'accès à l'école ;
- Prise de mesures juridiques en faveur de la formation professionnelle des filles et des femmes et des résultats encourageants obtenu en matière d'entrepreneuriat.

Au plan de la santé, environ 10% du budget national est consacré à la santé

Concernant la lutte contre les violences à l'égard des femmes, le Sénégal a mis en place un plan national d'actions contre la violence conjugale avec l'exécution d'un plan d'actions contre la violence conjugale et sexuelle. Un plan en place dont 25% affecté spécifiquement aux femmes. Le plan Samuel Ndiaye du veille et de l'avenir a été mis en place pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Le Sénégal a également pris des mesures officielles pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les rôles et la participation des femmes, y compris la prise de décision à tous les niveaux et l'adoption de la loi N° 2027-10 sur l'égalité des femmes aux fonctions électives et aux mandats électoraux et en instaurant l'accès des femmes aux corps militaires et aux milices armées effectives.

Pour couronner tout cela, le Sénégal a pris un recours à l'adoption de lois sur le droit à l'absolu égalité hommes et femmes dans les institutions, totalement ou partiellement électives (assemblée nationale, Sénat, conseils municipaux, régional, ministères, etc.) Cette disposition a un sens particulier si l'on sait que c'est dans les conseils des collectivités locales que les voix sont distribuées.

### **Madame la Présidente**

Les femmes et les jeunes, constituent les mamelles nourricières du développement, un somme de l'attente de la paix et de la sécurité.

Donc investis dans une solidarité dans l'humanité, une solidarité communautaire internationale, une boussole de sauvetage de la misère et de la pauvreté. Telle est la conviction du Sénégal et qui appartient à la communauté internationale.

Je vous remercie de votre attention.